



Commune de Potigny

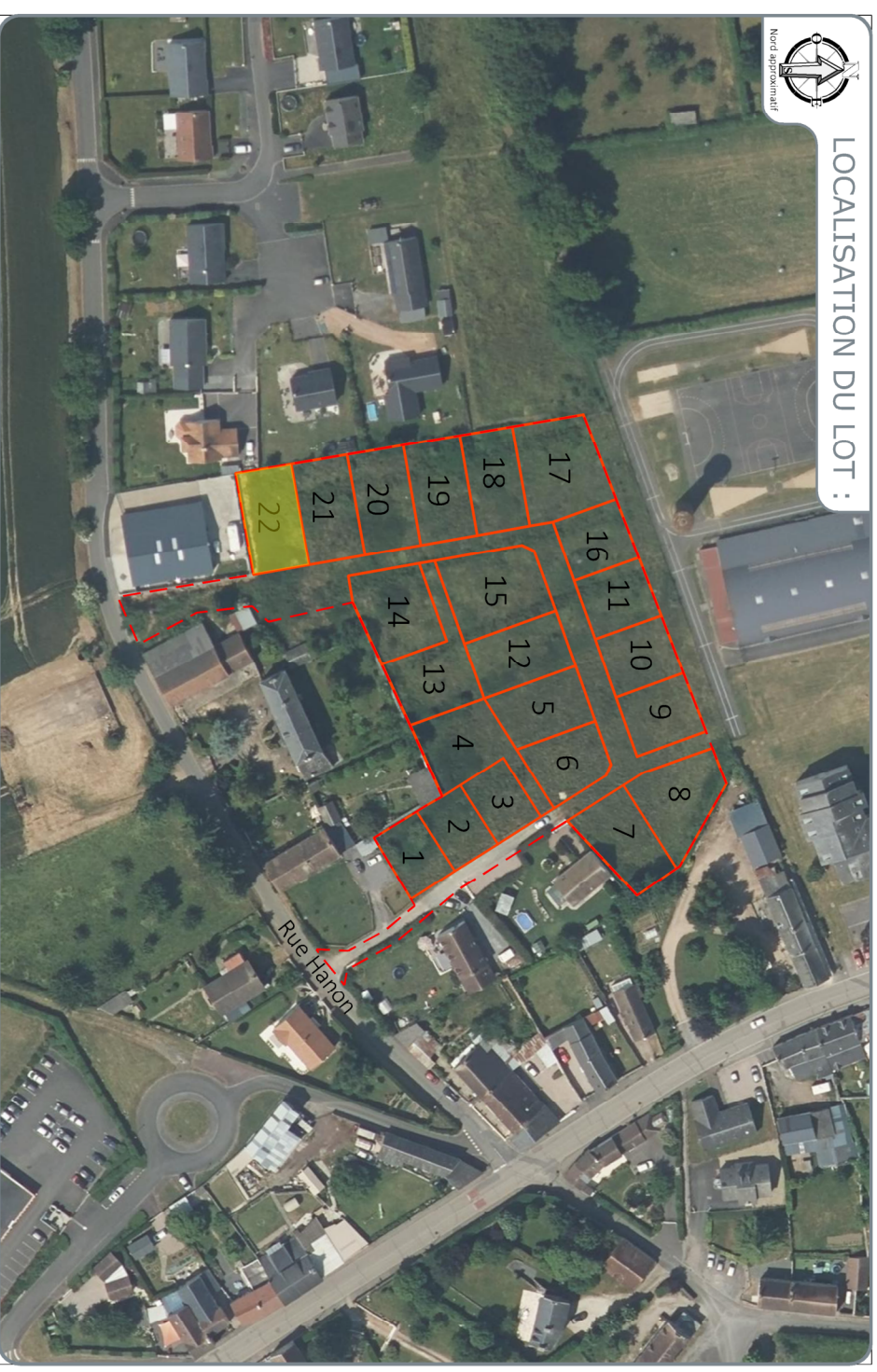
Lotissement "Le Verger"

Permis d'aménager n° PA 014 516 24 D0001 accordé le 18/10/2024
et Permis d'aménager modificatif n° PA 014 516 24 D0001 M001 en cours d'instruction

Superficie totale : $\pm 376 \text{ m}^2$

Surface de plancher : 200m²

PLAN DE VENTE



02 31 65 02 20

contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr

PONT-LEVEQUE - Bureau principal
 38, Rue des Artificiers
 14 130 Pont-Leveque

CARN - Bureau secondaire
 102 Ter, Avenue Henry Chéron
 14 000 Carn
 Responsable : Guillaume Dollgez

FALAISE - Bureau secondaire
 44, rue Georges Clemenceau
 14 700 Falaise
 Responsable : Jean-Marc Pierrot

ARGENTAN - Permanence
 Espace Bee Coudert - 1, rue de la Paix
 61 200 Argentan
 Responsable : Jean-Marc Pierrot
 Les vendredi de 8h30 à 17h30 et de 14h à 17h30
 Les autres jours sur rendez-vous

Successeurs de Services DOUGEZ - Gustave ULLAC - Maurice RUFF - Michel BRILLAUD - Raymond CLEMENTOUD
 SELARL au capital de 160 000 € - RCS Vireaux : 442 135 976 - TVA Intracommunautaire : FR 64442 35976 - APE 711A - N° SIREN 359 761 11A - N° SIRET 359 761 1100010



A	Modifications	Date	Etabli par
	Création	01.04.2026	S.G.

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain résulte de ce terrain résulte d'un bornage lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone de damierement conceté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

LIMITES - Delimitation - Bornage

☐ NON DEFINIES

☐ Nord ☐ Sud ☐ Est ☐ Ouest ☐ façades sur voie ☐ Autres :

☐ DEFINIES juridiquement et matérialisées : DELIMITATION - BORNAGE

Nature de la limite Descriptif	Identité du(des) propriétaire(s) riverain(s) ou identification du(des) lot(s) riverain(s)	PROCÈS-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		Date du contrôle du bornage effectué par le Géomètre-Expert soussigné
		Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	
Limite NORD	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		
Limite SUD	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		
Limite OUEST	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		
Limite EST	Limite matérialisée par ...	##/##/202#		

Document Provisoire

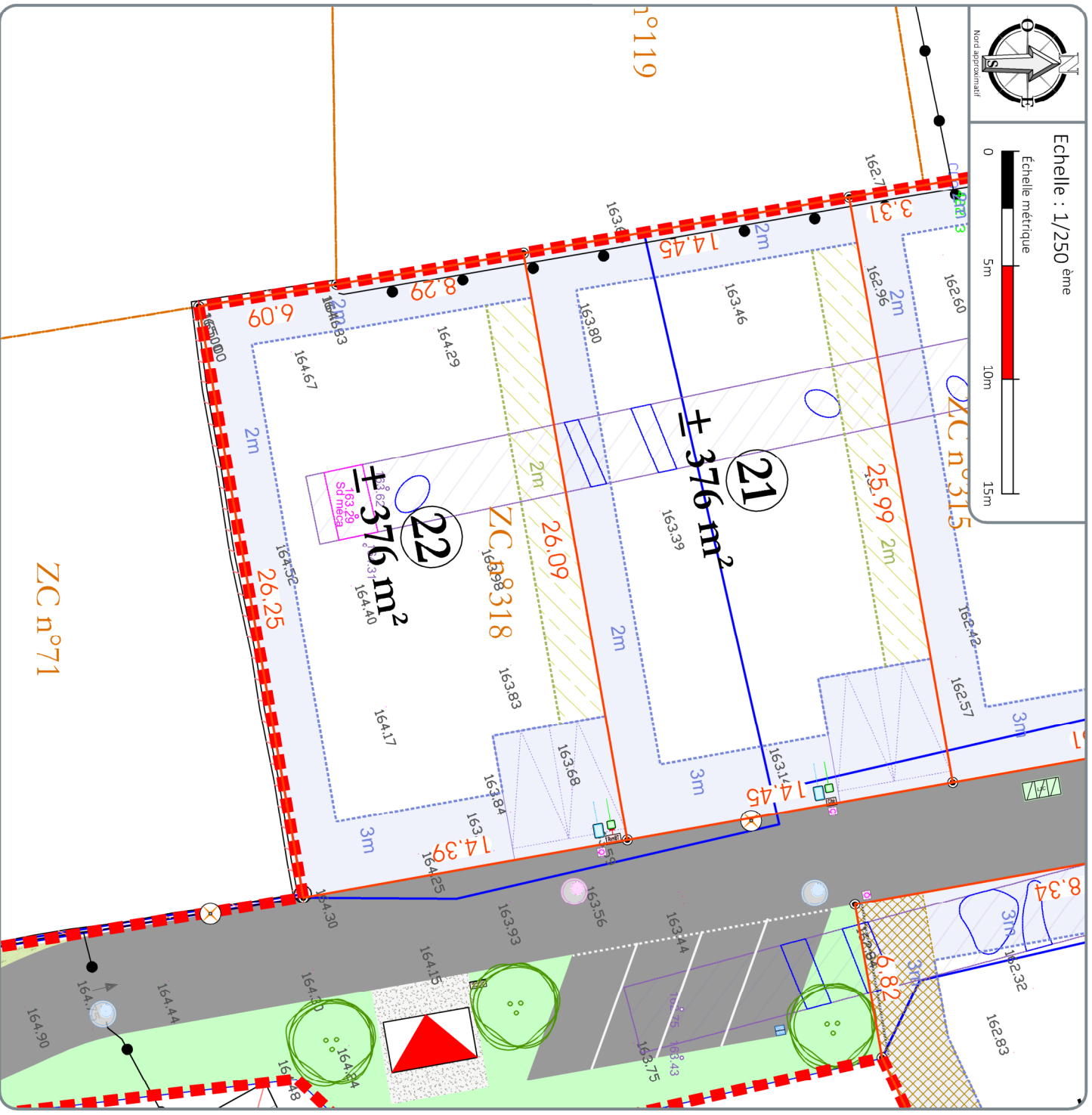
Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = ### m².

NB : Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE

Dressel# 202#,

par Monsieur , Geometre-Expert a
..... /



LEGENDE PARCELLEUSE ET SERVITUDE - Application cadastrale - Limite de propriété définie juridiquement - Périmètre du lotissement - Périmètre des lots 3m/2m 2m/2m 3m/2m 2m/2m Zone non aedificandi et cote de recul Construction en limite ou recul de 2m minimum Servitude de passage de réseaux enterrés Accès véhicule interdit Emplacement indicatif des places de stationnement (un clos (6m x 5m)) Emplacement indicatif des places de stationnement (un clos (6m x 5,5m)) Core parcellaire (en mètres) -10-05- Les cotés périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage. Les repères seront mis à jour après bornage du lot.	139.76 Core terrain naturel - Nivellement rattaché au système IGN 69. - Coordonnées planimétriques rattachées au système Lambert 93-CC49 LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS <i>Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.</i> - Voie de desserte - enrobé drainant - Chaussée réservoir pour gestion des eaux pluviales - Dalle béton - Cheminement piéton - Stationnement perméable - Espaces verts - Massif arbustifs - Cépées	LEGENDE BRANCHEMENTS - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux. - Boîte de branchement Eaux Usées - Coffrets électriques - Citernes eau potable - Regard télécom LEGENDE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES Zone de renforcements superficiels non compactés, suite aux fouilles archéologiques, (source : INAA) et service archéologiques du Calva dos) Altitude NGF du fond de fouilles <i>La localisation des zones est indicative</i>
--	---	--

NOTA :

- la localisation de branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- les surcotes et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- levé topographique le 10 juillet 2020